

Questions orales

Le gouvernement entend-il vraiment régler cette modification importante à la constitution avant l'ajournement d'été? Sûrement pas.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député souhaite présenter des instances à son leader parlementaire, dans le cadre des négociations qui auront lieu, je l'invite à le faire à son caucus ou d'une autre façon, mais pas dans cette enceinte.

* * *

● (1425)

LES AFFAIRES MUNICIPALES**L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES—LE REFUS DU GOUVERNEMENT DE PARTAGER LES FRAIS**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a rejeté si rapidement la proposition de la Fédération canadienne des municipalités visant à améliorer des ouvrages publics tels que les réseaux d'égout et d'adduction d'eau de nos municipalités, proposition prévoyant un financement par les trois niveaux de gouvernement, en particulier dans des villes comme Halifax et Dartmouth, dans la propre région du ministre, la région atlantique, où l'on se contente de déverser dans le port voisin 80 p. 100 des déchets?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le précédent gouvernement a aboli le programme faisant relever les dépenses d'infrastructure de la compétence provinciale, et nous n'allons pas ressusciter ce programme. Le député doit savoir que le ratio d'endettement des municipalités représente à peu près le tiers de la dette du gouvernement fédéral par comparaison avec ses recettes. Nous ne sommes tout simplement pas en mesure d'aller plus loin en l'absence d'une justification particulière d'une telle initiative au niveau fédéral.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a suggéré aux municipalités de financer ces travaux par une augmentation des factures d'eau. Le président de la Fédération canadienne des municipalités a précisé que cela représenterait 1 000 \$ par an sur les factures d'eau. Dans la proposition qu'elle a soumise au gouvernement, la FCM s'appuie sur une étude réalisée par Informetrica, selon laquelle toute contribution du gouvernement fédéral serait récupérée par l'augmentation des taxes et la diminution des frais d'assurance-chômage et d'aide sociale grâce à la création de 280 000 années-personnes de travail. Pourquoi le gouvernement néglige-t-il cette proposition d'Informetrica?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je trouve singulier que les municipalités déclarent qu'elles n'ont pas les moyens d'investir dans des réseaux de distribution quand elles ne font payer l'eau aux consommateurs que la moitié du prix exigé par les Américains, et quand cette eau coûte quatre fois plus en Europe que le prix

demandé par les municipalités canadiennes. Si les municipalités ont besoin de recettes pour investir dans les travaux municipaux relevant de leur compétence, et non de la compétence fédérale, elles feraient bien de se tourner vers cette source de financement.

LE COÛT DES AMÉLIORATIONS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il me dire ce que je dois répondre à une lettre qui m'a été adressée par le maire de Moncton au Nouveau-Brunswick qui, à ma connaissance, n'est pas un néo-démocrate? Voici ce qu'il dit, et je cite:

L'infrastructure municipale est la base même de toute activité économique. Si nos réseaux de transport, d'adduction d'eau et d'égout ne fonctionnent pas, c'est le fonctionnement de toute notre économie qui est compromis.

Il précise que la proposition ne coûterait au gouvernement fédéral qu'un milliard par an et qu'elle aurait l'énorme avantage de créer des emplois et d'améliorer l'environnement.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la Fédération canadienne des municipalités évalue à 12 milliards, et non à un milliard de dollars le coût total de ces travaux relevant de la compétence provinciale. Ces 12 milliards, le gouvernement fédéral ne les a pas, et de toute façon ce n'est pas de notre ressort. Cette affaire est du ressort provincial, et non fédéral. Si les provinces nous demandent de payer des travaux relevant de leur compétence, vont-elles nous proposer de financer des travaux relevant de la nôtre, par exemple les travaux aéroportuaires, les travaux de défense nationale et les autres obligations auxquelles nous devons faire face tout en traînant un déficit d'environ 30 milliards de dollars dont nous a fait cadeau le précédent gouvernement?

* * *

LA CONSTITUTION**L'INCLUSION DES DROITS DES AUTOCHTONES**

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. En 1982, nous avons reconnu certains droits aux autochtones en application des articles 25 et 35 de la constitution et nous avons prévu la tenue de trois conférences fédérales-provinciales pour envisager la constitutionnalisation de l'autonomie autochtone. Le vice-premier ministre pourrait-il nous donner l'assurance que rien de ce qui pourrait être convenu aujourd'hui ne portera atteinte aux droits que la constitution reconnaît aux autochtones et que ces droits figureront sur la liste des affaires à examiner à la deuxième étape? Pourrait-il donner à la Chambre cette assurance?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député conviendra, je pense, que le gouvernement actuel a travaillé d'arrache-pied pour résoudre ce problème. Vu l'absence du cadre constitutionnel de l'un des membres de la famille canadienne, on a eu bien du mal à régler la question. Naturellement, nous espérons que le succès d'aujourd'hui influera sur l'autre question très importante dont le député a parlé. Je tiens à donner au député l'assurance que nous sommes aussi déterminés à aborder cette question aujourd'hui que nous l'avons été ces deux dernières années.